



ANIMATEUR TIR A L'ARC

La personne titulaire du CQP de Tir à l'arc pourra travailler 500 heures du début des congés de printemps jusqu'à la fin des vacances d'été dans la limite de 12 personnes par groupe pour le tir sur terrain plat et 6 personnes par groupe pour le tir en parcours.

Compétences du métier :

Patience, sens des responsabilités, adaptabilité, bon relationnel

Conditions d'entrée :

- Avoir 18 ans
- Posséder le PSC1

Publics :

- Demandeurs d'emploi
- Salariés en reconversion professionnelle
- Salariés en CDI ou CDD
- CPF
- CAP EMPLOI - AGEFIPH
- Contrat de professionnalisation

Tests de sélection :

Épreuves de sélection: une épreuve écrite (rédaction d'une dissertation d'une heure), une épreuve orale (20 minutes pour présenter son projet professionnel, sa motivation à suivre la formation, sa connaissance du diplôme et du secteur...).

Programme de formation :

Connaître les caractéristiques des différents publics
Organiser, animer et encadrer des situations d'animation
Adapter son intervention
Démontrer les exercices et gestes techniques en tir à l'arc
Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers pendant la pratique
Entretenir le matériel
Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Diplôme reconnu par fédération de tir à l'arc

CQP TIR A L'ARC

SESSION DE FORMATION

Dates à venir

INFORMATIONS
COLLECTIVE

Dates à venir

DUREE MOYENNE
Centre : 84 heures
Entreprise : 525

LIEU DE FORMATION
30000 NIMES

RESPONSABLE
PEDAGOGIQUE
Cyril Adannou
cyril.adannou@mucformation.fr

www.mucformation.fr

INFORMATION & INSCRIPTIONS

04 99 58 80 41
secretariat@mucformation.fr

Nous vous accompagnons
dans votre projet

marie.peyrache@mucformation.fr